

## Ras Nininn, artiste engagé, défenseur des droits des personnes âgées : « DIS-MOI est la seule ONG militant pour les droits des personnes âgées à Maurice »

Nos seniors méritent le même traitement que tout être humain. Leurs droits à la dignité, à la liberté de choix, de pensée, entre autres, doivent être respectés. C'est l'objectif premier de la Commission pour les droits des personnes âgées, créée au sein de DISMOI. Ninchley Matombé, (Ras Nininn) artiste engagé, évoque son engagement au sein de cette commission.

> Depuis quand, Ras Nininn est-il un défenseur des droits humains ?

Je l'ai toujours été. A travers mes pensées, mes mots, à travers ma musique et mes chansons. Nous avons tous des pensées en faveur des droits humains. La seule différence, c'est que moi j'ai choisi de transformer mes pensées en action. Un jour, j'ai lu une annonce dans ce même journal - Formation gratuite en droits humains- je m'y suis inscrit pour en savoir plus. De tels cours auraient dû être dispensés dans toutes les écoles : « L'instruction amène la violence à diminuer... » C'est une nouvelle aventure pour moi. Autrefois, je croyais être le seul à faire certaines réflexions. 'Mo ti crvar mo fou !' Quand j'ai rejoint DISMOI, je me suis rendu compte que je ne suis pas seul à vouloir transformer la société. Je me suis donc engagé à fond en rejoignant la Commission des droits des personnes âgées.

> N'êtes-vous pas un peu trop jeune pour défendre les personnes âgées ?

(Rires) Par rapport à tout ce que j'ai vécu, je ne dirai pas que je suis jeune, mais peu importe, je n'attendrais

pas d'avoir 60 ans pour défendre les droits des personnes âgées. J'ai beaucoup de respect pour les veilles personnes, pour mes grands-parents. Ils ont contribué à développer le monde pour que la vie soit meilleure pour nous. Ces personnes méritent de vivre en toute dignité. 'Nou tou pou vinn vie enn zour'.

> Justement, pourquoi DISMOI met-il en avant le combat des personnes âgées ?

DISMOI ne défend pas que les droits des personnes âgées. Il existe plusieurs commissions qui défendent les droits des personnes handicapées, ceux des enfants, des femmes. Par contre, DISMOI étant une jeune organisation, elle a dû restreindre ses champs d'intervention et d'action afin d'être plus efficace. De plus, les droits des personnes âgées sont à l'ordre des organisations internationales de défense des droits humains. D'abord parce qu'elles forment partie des groupes vulnérables, puis parce que avec l'espérance de vie en hausse, le nombre de personnes âgées augmente. Par ailleurs, vu les violences que subissent nos aînés à Maurice, il est essentiel que DISMOI conscientise la population sur les droits des personnes âgées et encourage notre gouvernement à signer toute convention qui protégera leurs droits.

> Quelles sont ces violences dont sont victimes les personnes âgées ?

Les personnes âgées sont victimes de diverses formes de violence : violence physique, dont des coups, violence sexuelle et autres crimes. Puis, il y a les violences psychologiques et morales. Le manque de respect qui se perçoit à travers le langage dévalorisant de certaines personnes dont leurs enfants. Il y a aussi le chantage, l'abus d'autorité ou simplement le manque de considération. Il existe aussi des violences matérielles et financières, des escroqueries, des vols, des violences d'ordre médical (manque de soins de base ou absence d'information sur les traitements ou

### Qui est Ras Nininn ?

De son vrai nom, Ninchley Matombé, Ras Nininn est un artiste engagé qui a fait son entrée sur la scène musicale en 2003.

En 2006 il sort son premier album 'Observe'. Ce père de famille de 31 ans, s'inspire des fléaux de la société. Il a choisi de véhiculer des messages de sensibilisation à travers sa musique. Mélangeant tantôt le reggae et le seggae,

Ras Nininn a produit deux autres albums 'Renaissance Roots' et 'Rev lavenir' en 2011. En mars 2011, il a rejoint DISMOI, pour aider à promouvoir et défendre les droits humains à Maurice. Il est membre de la Commission des droits des personnes âgées.

Melanie Valère- Jean-Laurent Moothooveeren

soins requis). Les personnes âgées souffrent gravement de négligences (d'abandon par leurs proches). Partout à travers le monde, ces personnes vulnérables sont privées de leurs droits fondamentaux.

> N'y-a-t-il pas suffisamment de structures pour les personnes âgées à Maurice ?

Des structures, il y en a, des associations aussi. Les personnes âgées bénéficient d'une pension, du transport gratuit, d'activités et des sorties organisées pour elles, et c'est tout. Le gouvernement mauricien a mis sur pied des structures correctes pour ces personnes, mais croyez-moi Maurice est très loin d'être une République qui respecte les DROITS des personnes âgées. Ce concept de droits n'est pas bien compris : évoquer les droits des personnes âgées est nouveau. C'est ce que DISMOI tente de vulgariser à travers ses activités. DISMOI est la seule ONG militant pour les droits des personnes handicapées à Maurice. Nous travaillons de concert avec l'association international HelpAge et figurons sur la liste des ONG sur le site de l'ONU travaillant sur cette thématique.

> Que demandez-vous exactement aux autorités ?

D'abord, notre message ne s'adresse pas seulement aux autorités, mais à tous les citoyens. Le respect des droits des personnes âgées ne se limite pas à adopter des lois plus sévères, organiser des activités troisième âge ou attribuer des pensions. C'est aussi protéger ces personnes contre toute forme de violence et ne pas les négliger. Cela commence chez soi, à la maison, se poursuit dans la rue, dans les transports en commun, sur le lieu de travail.

Nous souhaiterions que le gouvernement mauricien, qui est à l'avant-garde du continent Africain concernant les facilités accordées aux personnes âgées, soit également à l'avant-garde dans ce combat au sein des instances internationales de l'ONU et travaille pour une Convention des droits des personnes âgées.

C'est dans ce contexte que DISMOI rencontrera lundi prochain le ministre des Affaires étrangères Arvin Boolell pour discuter de cette problématique. Nous sommes certains qu'il saura nous entendre.

> Comment faire pour soutenir votre combat ?

Les gens ne se rendent pas compte que tout ce qui se passe autour d'eux ont trait aux droits humains : ces droits sont soit violés, soit respectés. Dans tous les cas de figure, les droits humains sont l'affaire de tous... Pa abiz drwa lezot e napa les twa abize ! C'est ça mon message.

En devenant membre ou supporter de DIS-MOI vous pouvez faire la différence.

J'encourage tous les citoyens à dénoncer toute forme de violence faite aux personnes âgées, à faire de leur mieux pour les protéger et à commencer par respecter leurs grands-parents ou toute personne âgée dans leur entourage... Morisien revey twa !

## Plaidoyer pour la dignité de nos aînés

La Commission milite pour que l'État mauricien - à l'avant-garde du continent Africain concernant les facilités accordées aux personnes âgées - et les pays d'Afrique soutiennent l'adoption d'une convention de l'Onu pour la protection des droits des personnes âgées. Dans ce contexte, DISMOI rencontrera lundi prochain le ministre des Affaires étrangères Arvin Boolell. Cette rencontre devrait apporter des avancées notables au niveau de la position de Maurice au sein des forums internationaux par rapport à l'adoption de la future Convention sur les droits des personnes âgées.

### Le saviez-vous ?

Selon des statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé, le nombre de personnes âgées de 60 ans, et plus, atteindra le milliard d'ici 2020, et 2 milliards d'ici 2050. L'OMS estime qu'entre 4 et 6% des personnes âgées à travers le monde sont victimes de divers abus. Or, nous devons traiter nos seniors avec plus de respect et préserver leur dignité.

### Les actions de l'État en faveur des seniors

- Transport public et service de santé gratuits
- Pension de vieillesse non contributive
- La loi sur la Protection des Personnes âgées en 2005
- Day Care Centres, Clubs de Santé et Clubs de Senior Citizens
- L'âge de la retraite avancé
- Des Centres récréatifs
- Allocation pour l'achat de nourriture de base et assistance pour la location d'une maison

### Que pourrait apporter une Convention ?

- Elle permettrait de : codifier les droits des personnes âgées dans un document unique
  - agir comme un outil antidiscriminatoire
  - exiger des gouvernements de recueillir des données, définir des indicateurs et d'autres instruments pour soutenir le processus de surveillance du vieillissement de la population
  - refocaliser les obligations des Etats membres en matière des droits de l'homme.
  - Fixer les obligations des États membres, s'agissant de la promotion, de la protection et de la garantie de ces droits.
  - définir les lignes directrices claires avec lesquelles la société civile et le gouvernement peuvent travailler ensemble
  - accroître la visibilité des personnes âgées dans la société, assurer leur sécurité et leur dignité et les impliquer dans la vie de la société en tant que citoyens à part entière.
  - définir une position universelle selon laquelle la discrimination basée sur l'âge est moralement et légalement inacceptable.
  - encourager les changements structurels et l'évolution dans la perception du vieillissement
  - sensibiliser le public à l'égard des droits des personnes âgées
  - créer des sociétés ou des environnements pour tous âges ou les personnes âgées peuvent contribuer, prospérer et jouir de leurs droits.
- En ratifiant cette convention, chaque gouvernement sera contraint de s'engager à respecter son contenu et à présenter des rapports réguliers à un groupe d'experts indépendants de l'ONU.

### Selon la Charte des droits et libertés de la personne âgée :

- Tout être humain a droit à la vie, à la sûreté, l'intégrité physique et la liberté de sa personne. (Art. 1)
  - Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours. (Art. 2)
  - Toute personne est titulaire de libertés fondamentales : liberté de conscience, liberté de religion, liberté de réunion pacifique et liberté d'association. (Art. 3)
  - Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. (Art. 4)
  - Toute personne a droit au respect de sa vie privée. (Art. 5)
  - Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi. (Art. 6)
  - La demeure est inviolable. (Art. 7) et nul ne peut entrer chez autrui, ni y prendre quoi que ce soit sans son consentement exprès ou tacite. (Art. 8)
  - Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et des libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale ou la condition sociale. (Art. 10)
  - Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10. (Art. 10.1)
- Toute personne âgée ou handicapée a le droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Elle a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu. (Art. 48).

### Human Rights Courses

Next cohort for Human Rights and Citizenship basic courses will start on 26th July 2014 [during 4 weeks, each saturday]. Certificate will be issued after completion

Les cours de formation en droits humains et citoyenneté reprennent le 26 juillet. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de DISMOI. Les places sont limitées.

### Seriez-vous prêt à vous engager à respecter les droits des personnes âgées ?

Si oui, découper cette fiche et envoyez-la à l'adresse suivante : DISMOI, Arcades Ramdour, 289 Royal Road, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01 - INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ (nom complet), m'engage à respecter les droits des personnes âgées et à dénoncer toute forme d'abus ou de violation à leur égard.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_